

PROCES VERBAL DU COMITE SYNDICAL du SYNDICAT MIXTE LEINS GARDONNENQUE

Séance du 5 juillet 2023

L'an deux mille vingt-trois et le 5 juillet, à 19 heures.

Le Comité syndicat du Syndicat Mixte, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, au siège, sous la Présidence de Madame Véronique POIGNET SENGHER,

Présents : Membres titulaires : Maryse GIANNACCINI, Gilbert CASAS, Jean Louis POUDEVIGNE, Jean Luc GIBERT, Agnès FLAMME, Christine LEFEVRE, Josette NOUASSA, Daniel MARQUET, Véronique POIGNET SENGHER, Pierre LUCCHINI, Brigitte BONHOMME, Gilles TIXADOR, Jacques DURAND, Daniel VOLEON, Joseph ARTAL, Nadine CHARRIER, Sarah TOURNEMINE

Membres suppléants : Stéphanie PICARD (pour Carine PEYDRO), Denis MALAVAL (pour Laurent MARIOGE),

Procurations : Régine HURLIN à Gilles TIXADOR, Blandine PANAFIEU à Véronique POIGNET SENGHER, Karen JOUVE à Sarah TOURNEMINE

Excusés (sans suppléant) : Nicole RAYMOND, Stéphanie OGIER, Claude MAGNIN-FEYSSOT, Augustine GILLARD, Christine MONTEIL, Patrick DEGONZAGA, Caroline SAUMADE, Yannick CHEYROUX, Bernard CHLUDA, Catherine BERGOGNE, Jean Marc FLOUTIER, Marceau LACROIX,

Soit 22 membres ayant pris part au vote.

Le procès-verbal du 27 juin 2023 est adopté à l'unanimité.

Délibération n°1/6

Harmonisation des quotients familiaux

Madame POIGNET SENGHER, Présidente, rapporte qu'après différents échanges, le comité de gouvernance CTG propose d'appliquer dès la rentrée de septembre 2023 la répartition des quotients familiaux suivante :

0-500 / 501-850 / 851-1200 / 1200 et + (au lieu de 0-400 / 401-950 / 951-1200 / 1200 et+)

Ces quotients permettront une harmonisation à l'échelle de la CTG, les tarifs par tranche restent inchangés.

Après en avoir délibéré, le Conseil syndical décide à l'unanimité d'approuver cette proposition, et d'appliquer cette répartition pour les services enfance jeunesse du territoire à compter du 1^{er} septembre 2023.

Délibération n°2/6
Modification délégués Gajan

Madame POIGNET SENGHER, Présidente rapporte que par délibération du 7 juin 2023, la commune de Gajan indique que suite à la démission de M. Olivier VEZINET, il sera remplacé par M. Thierry TOLA, en tant que suppléant des commissions Action Sociale, Propreté et Urbanisme.

Après en avoir délibéré, le Conseil syndical décide à l'unanimité d'approuver cette proposition, et modifie les membres des commissions Action Sociale, Propreté et Urbanisme de la façon suivante :

- Délégué titulaire : Bernard FABRE
- Délégué suppléant : Thierry TOLA

Délibération n°3/6
Compte de gestion 2022

Madame POIGNET SENGHER, Présidente, présente le compte de gestion 2022 établi par le comptable public.

Le Conseil syndical après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le comptable accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le comptable public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :
 - Déclare, à la majorité (3 CONTRE : Nadine CHARRIER, Pierre LUCCHINI, Denis MALAVAL et 4 ABSTENTIONS : Gilles TIXADOR, Régine HURLIN, Sarah TOURNEMINE, Karen JOUVE), que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022 par le comptable public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

Délibération n°4/6
Compte administratif 2022

Madame POIGNET SENGHER, Présidente, présente le compte administratif 2022, à la vue du budget primitif et des décisions modificatives de cet exercice, lesquels peuvent se résumer ainsi :

Libellés	Investissements		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents
COMPTE ADMINISTRATIF						
Résultats reportés		254 227.85	170 801.23		170 801.23	254 227.85
Opérations de l'exercice	204 318.98	307 122.99	1 209 296.32	1 206 990.43	1 413 615.30	1 514 113.42
TOTAUX	204 318.98	561 350.84	1 380 097.55	1 206 990.43	1 584 416.53	1 768 341.27
<i>Résultat de l'exercice</i>		<i>357 031.86</i>	<i>173 107.12</i>			<i>183 924.74</i>
<i>Restes à réaliser</i>	<i>25 678.83</i>	<i>1 942.37</i>			<i>25 678.83</i>	<i>1 942.37</i>
RÉSULTATS de CLOTURE		333 295.40	173 107.12			160 188.28

Madame POIGNET SENGHER, Présidente, donne la présidence à Monsieur Jean Louis POUDEVIGNE, Vice-Président, et se retire.

Le Conseil Syndical après en avoir délibéré, à la majorité (3 CONTRE : Nadine CHARRIER, Pierre LUCCHINI, Denis MALAVAL et 4 ABSTENTIONS : Gilles TIXADOR, Régine HURLIN, Sarah TOURNEMINE, Karen JOUVE)

1) Constate aussi bien la comptabilité, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives, le résultat de fonctionnement de l'exercice, le fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, et les débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

2) Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci – dessus.

Madame Véronique POIGNET SENGHER, remercie les membres du Conseil syndical de leur vote.

Délibération n°5/6
Affectation du résultat

Madame POIGNET SENGHER, Présidente, propose d'affecter les résultats de l'exercice 2022.

Le Conseil syndical, à la majorité (3 CONTRE : Nadine CHARRIER, Pierre LUCCHINI, Denis MALAVAL, 2 ABSTENTIONS : Gilles TIXADOR, Régine HURLIN), après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif 2022 :

CONSTATE les résultats ci-après :

- Déficit de fonctionnement – 173 107.12 €
- Excédent d'investissement..... 357 031.86 €

DECIDE de l'affectation de ces résultats comme suit :

- Report à nouveau fonctionnement..... – 173 107.12 €
- Report à nouveau investissement 357 031.86 €

Délibération n°6/6
Budget 2023

Madame POIGNET SENGHER, Présidente, présente le budget primitif 2023 au Comité syndical. Il tient compte des propositions de la commission Finances du 27 juin 2023.

Elle présente le budget principal, qui s'équilibre en dépenses comme en recettes comme suit :

- Dépenses de fonctionnement : 1 658 955.93 €
- Recettes de fonctionnement : 1 658 955.93 €

- Dépenses d'investissement : 896 198.23 €
- Recettes d'investissement : 896 198.23 €

Après avoir entendu l'exposé de la Présidente et après en avoir délibéré, le Comité syndical vote le budget primitif principal tel qu'il a été présenté et les participations des communes en découlant, jointes en annexe, à la majorité (3 CONTRE : Nadine CHARRIER, Pierre LUCCHINI, Denis MALAVAL, 7 ABSTENTIONS : Gilles TIXADOR, Régine HURLIN, Sarah TOURNEMINE, Karen JOUVE, Maryse GIANNACCINI, Gilbert CASAS, Stéphanie PICARD),

M. LUCCHINI souhaite des précisions sur le reliquat de la compétence propreté. En effet, une facture complémentaire pour le traitement des déchets, qui avait augmenté fortement avant la fin du contrat, a été réglée en 2023.

M. TIXADOR souhaiterait que les 49 000 euros actuellement imputés en frais divers (6188) soient mis sur un compte plus approprié.

M. LUCCHINI remarque le salaire « exorbitant » des agents. Mme GIANNACCINI s'interroge sur le poids de la masse salariale. A savoir environ 1750 euros net pour l'agent instructeur droit des sols, 1820 euros pour l'animatrice du Relais emploi, 1720 euros pour un animateur, 2010 euros pour le directeur de l'espace jeunes, 2120 euros pour la secrétaire comptable, 260 euros pour l'agent d'entretien, et 3450 euros pour la directrice. Ce qui semble justifié au regard des missions, des responsabilités, de l'ancienneté et du SMIC net de 1383 euros.

En 2022 les charges de personnel avaient été budgétisées à hauteur de 394 326 euros, réalisé 387 978.55 euros. En 2023, un contrat de prestation de service (c/611) a été remplacé par l'embauche d'un agent, il y a eu 2 augmentations significatives du SMIC et une augmentation du point en juillet, dont les agents bénéficient.

Divers

Animalgoirès : Mme TOURNEMINE présente son association, elle rapporte sa déception de n'avoir vu aucun élu lors du forum qu'elle a pu organiser dernièrement. Elle propose de faire une nouvelle présentation détaillée aux élus.

Commission finances : Mme CHARRIER demande si une commission finances trimestrielle pourrait être organisée. Mme POIGNET SENGHER confirme qu'une première réunion est calée au 4 octobre 2023, 18h30, la commission définira alors une cadence pour se rencontrer.

Factures / SGC : Mme POIGNET SENGHER fait un point sur les derniers mails en copie que les élus ont reçu, relatifs aux retards de paiement. L'association Temps Libre a enfin été payée, Clima+ / Valentin GORET attend encore le versement de deux factures importantes. Mme POIGNET SENGHER en profite pour remercier la Directrice et la secrétaire-comptable pour leur implication dans le suivi de ces dossiers.

La séance est levée à 19h45

<i>Joseph ARTAL</i>	<i>Brigitte BONHOMME</i>	<i>Gilbert CASAS</i>
<i>Nadine CHARRIER</i>	<i>Jacques DURAND</i>	<i>Agnès FLAMME</i>
<i>Maryse GIANNACCINI</i>	<i>Jean Luc GIBERT</i>	<i>Régine HURLIN (procuration Gilles TIXADOR)</i>
<i>Karen JOUVE (procuration Sarah TOURNEMINE)</i>	<i>Christine LEFEVRE</i>	<i>Pierre LUCCHINI</i>
<i>Denis MALAVAL</i>	<i>Daniel MARQUET</i>	<i>Josette NOUASSA</i>
<i>Blandine PANAFIEU (pouvoir Véronique POIGNET SENGHER)</i>	<i>Stéphanie PICARD</i>	<i>Véronique POIGNET SENGHER</i>
<i>Jean Louis POUDEVIGNE</i>	<i>Gilles TIXADOR</i>	<i>Sarah TOURNEMINE</i>
<i>Daniel VOLEON</i>		